



# PROTOCOLE PARLEMENTAIRE POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONFORME AU CADRE D'ACTION DE SENDAI POUR LA  
RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE 2015-2030

Canada 

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Publié en février 2019.

# SOMMAIRE

<b>Prologue</b> .....	5
<b>Introduction</b> .....	6
<b>Chapitre 1. Protocole parlementaire pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique</b> .....	9
Législation en matière de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique .....	10
Contrôle politique pour la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique .....	13
Débat, approbation et suivi du budget pour la réduction des risques et l'adaptation climatique .....	15
<b>Chapitre 2. Priorités du Cadre de Sendai</b> .....	18
<b>Priorité 1 : Comprendre la réduction des risques de catastrophe</b> .....	18
Acteurs et participation de la population .....	18
Facteurs pour comprendre les risques .....	19
Accès à l'information.....	20
<b>Priorité 2 : La gouvernance pour la réduction des risques de catastrophe</b> .....	21
Transparence et responsabilité.....	21
Types de législation.....	22
Normes minimales idéales dans la législation sur la réduction des risques de catastrophe .....	22
<b>Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience</b> .....	24
Évaluation de zones et secteurs à risque et des incitations à l'investissement .....	25
Coûts et bénéfices des investissements.....	25
<b>Priorité 4 : Renforcer la préparation pour les cas de catastrophes afin de donner une réponse efficace et de « mieux reconstruire » dans les domaines de la récupération, de la réhabilitation et de la reconstruction</b> .....	26
Mécanismes de suivi et de contrôle du processus pour « mieux reconstruire » .....	26
Secteurs et moyens de promouvoir la résilience.....	26
<b>Conclusion</b> .....	27
<b>Annexes</b> .....	28
<b>Bibliographie</b> .....	29

## TERMES CLÉS<sup>1</sup>

**Capacité d'adaptation** : Combinaison de toutes les forces et de tous les moyens disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisés pour gérer et réduire les risques de catastrophes, et pour renforcer la résilience<sup>2</sup>.

**Catastrophe** : Perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société à toute échelle, due à des phénomènes pouvant entraîner des dangers et qui interagissent avec des conditions d'exposition, de vulnérabilité et de capacité, entraînant des pertes et des impacts humains, matériels, économiques et environnementaux.

**Changement climatique** : Changements de climat attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables<sup>3</sup>.

**Exposition** : Situation dans laquelle se trouvent les personnes, les infrastructures, les logements, la capacité de production de biens ou de services, et autres types de capital humain tangible situés dans des zones exposées à des menaces.

**Gestion des catastrophes** : Organisation, planification et application de mesures de préparation, de réponse et de récupération en cas de catastrophe.

**Gestion des risques de catastrophe** : Mise en place de politiques et de stratégies pour la réduction des risques de catastrophe dans le but de prévenir de nouveaux risques, de réduire les risques existants et de gérer les risques résiduels, en contribuant au renforcement de la résilience et à la diminution des pertes dues à des catastrophes.

**Gouvernance des risques de catastrophe** : Système d'institutions, de mécanismes, de cadres réglementaires et juridiques, et autres dispositions ayant pour but d'orienter, de coordonner et de superviser la réduction des risques de catastrophe et les politiques publiques en la matière.

**Menace** : Processus, phénomène ou activité humaine pouvant occasionner des décès, des blessures ou autres effets sur la santé, des dégâts matériels, des perturbations sociales et économiques ou des dégâts environnementaux. Les menaces peuvent être d'origine naturelle, anthropique ou socionaturelle. Les menaces naturelles sont principalement liées à des processus et à des phénomènes naturels. Les menaces anthropiques, ou d'origine humaine, sont totalement ou principalement causées par les activités et décisions humaines. Plusieurs menaces sont d'ordre socionaturelle lorsqu'elles sont liées à une combinaison de facteurs naturels et anthropiques, comme la dégradation de l'environnement et le changement climatique.

**Résilience** : Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à une menace à résister, absorber, s'adapter, se transformer et récupérer suite aux effets de cette menace, rapidement et efficacement, en particulier grâce à la préservation et la restauration de ses structures et fonctions de base à travers la gestion des risques.

**Risque de catastrophe** : Possibilité que soient occasionnés des décès, des préjudices, la destruction ou des dégâts matériels dans un système, une société ou une communauté dans une période donnée, déterminés de manière probabiliste en fonction de la menace, de l'exposition, de la vulnérabilité et de la capacité de la communauté touchée.

**Risque de catastrophe extensif** : Risque d'événements dangereux et de catastrophes de faible intensité et à forte fréquence, souvent lié à des menaces très localisées.

**Risque de catastrophe intensif** : Risque de forte gravité et de fréquence moyenne à faible, principalement associé à des menaces importantes.

**Vulnérabilité** : Conditions déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui augmentent la sensibilité d'une personne, d'une communauté, de biens ou de systèmes aux effets des menaces.

<sup>1</sup> Rapport du groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Nations Unies, 2016.

[https://www.preventionweb.net/files/50683\\_oiewgreportfrench.pdf](https://www.preventionweb.net/files/50683_oiewgreportfrench.pdf)

<sup>2</sup> Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe. UNISDR, 2009, p. 10.

[https://www.unisdr.org/files/7817\\_UNISDRTerminologyFrench.pdf](https://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyFrench.pdf)

<sup>3</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

## Prologue

En 2015, les représentants de 187 États membres des Nations unies se sont réunis lors de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai, au Japon, et ont adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Les États membres ont réitéré leur engagement en la matière ainsi qu'à renforcer la résilience en s'engageant à « aborder la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience face aux catastrophes avec un sentiment renouvelé d'urgence dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et intégrer comme il convient tant les risques de catastrophe que le renforcement de la résilience dans les politiques, les plans, les programmes et les budgets à tous les niveaux et examiner les deux questions dans les cadres adéquats. »

Ce sentiment d'urgence est également reflété dans la décision des pays participants du Sommet sur le développement durable d'inclure l'Objectif de développement durable (ODD) 1 « Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes dans le monde entier » et la nécessité de « renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental. »

Les catastrophes ont la capacité de mettre une population dans des situations de pauvreté et représentent une des principales difficultés des lois, des programmes et des politiques visant à surmonter la pauvreté et à réduire les inégalités, comme le signale le Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophes (GAR)<sup>4</sup> pour le cas de l'Amérique. La probabilité de pertes économiques pouvant se produire en un an dû aux risques de catastrophe fait dans certains cas doubler les affectations budgétaires pour les dépenses sociales dans de nombreux pays d'Amérique et des Caraïbes.

Les pertes dues à des catastrophes deviennent par conséquent des obstacles au développement durable. La prise en charge de la catastrophe, l'apport d'aide humanitaire aux personnes touchées, la remise en place de services de base, la récupération des moyens de subsistance et la reconstruction des infrastructures endommagées requièrent des ressources publiques et privées importantes qui auraient autrement été employées pour promouvoir le développement.

Une grande partie des efforts pour réduire ces impacts réside dans la façon dont les pays intègrent la réduction des risques de catastrophe dans les cadres nationaux et locaux, les lois, les réglementations et les politiques publiques qui aident les secteurs public et privé à gouverner les risques, c'est-à-dire à renforcer ses institutions, mécanismes, cadres réglementaires et juridiques, et autres dispositions ayant pour but d'orienter, de coordonner et de superviser la réduction des risques de catastrophe et les politiques publiques en la matière. **Le Cadre de Sendai souligne explicitement le rôle des parlementaires dans la promotion d'une nouvelle législation ou la modification de la législation concernée, du suivi et de la vigilance sur les actions de l'exécutif en la matière et de la création d'affectations budgétaires visant la construction de sociétés résilientes face aux catastrophes.**

ParlAmericas et le Bureau régional d'Amérique des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) ont le plaisir de vous présenter ce protocole parlementaire conforme aux principes du Cadre de Sendai. Nous sommes convaincus que ce protocole participera à atteindre les objectifs du Cadre de Sendai pour une « réduction conséquente des risques de catastrophe et des pertes que ces événements entraînent, qu'il s'agisse de vies, de moyens de subsistance et de services de santé, ou des biens physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays » d'Amérique et des Caraïbes.

  
Député, Canada  
Président de ParlAmericas

  
Chef du Bureau régional pour  
l'Amérique d'UNISDR

<sup>4</sup> Rapport mondial d'évaluation sur la réduction des risques de catastrophe. UNISDR, 2015.

<https://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2015/en/home/index.html>

## Introduction

La **gestion des risques de catastrophe** consiste à penser et à adopter les processus de planification nécessaires pour renforcer les capacités permettant à un pays de se préparer et de répondre face aux catastrophes à venir et, ainsi, de réduire leur impact environnemental, social et économique, grâce au renforcement de la capacité à récupérer de manière opportune, efficiente, efficace et équitable.

Les pertes humaines, matérielles et des services écosystémiques dues aux catastrophes touchent les activités économiques et les moyens de subsistance de milliers de personnes chaque année, ce qui a un effet négatif sur la progression des objectifs de développement économique et social au niveau national, régional ou local. En Amérique et aux Caraïbes, les pertes accumulées dues à des catastrophes entre les années 1990 et 2013 comprennent 43 mille décès, 126 millions de personnes touchées, plus d'un million de logements détruits et 6,5 millions endommagés<sup>5</sup>. Au cours des 30 dernières années, près de 100 000 catastrophes ont été enregistrées dans la région. Près de 50 % d'entre elles se sont produites à petite échelle (extensives), n'ont souvent pas été intégrées dans les estimations économiques, et ont principalement touché les communautés et de petites villes<sup>6</sup>. La vulnérabilité face aux catastrophes est plus élevée chez les femmes et les filles dû à leur plus forte exposition et sensibilité au risque<sup>7</sup>, à cause des inégalités en matière d'accès aux ressources, d'opportunités et de positions sociales<sup>8</sup>. De la même manière, les populations vivant en situation de pauvreté, les groupes traditionnellement marginalisés et les peuples autochtones tendent également à connaître des impacts disproportionnés et à rencontrer de plus grands risques.

Notre région est exposée à des **menaces naturelles**, comme des phénomènes atmosphériques, hydrologiques, géologiques

(en particulier sismiques et volcaniques) et des incendies qui, étant donné leur localisation, leur gravité et leur fréquence, peuvent potentiellement avoir des effets négatifs sur la santé et la sécurité de l'être humain, ses structures et ses activités<sup>9</sup>. Quand ces risques naturels apparaissent, ils peuvent causer une catastrophe dont les conséquences dépendent de la combinaison de facteurs tels que l'exposition et le nombre de personnes touchées, l'existence et l'état des biens et des infrastructures, la vulnérabilité sociale et la capacité limitée de réponse des communautés<sup>10</sup>. C'est pourquoi il est important d'évaluer les risques afin de pouvoir mieux les comprendre et se préparer.

Le phénomène du **changement climatique** constitue un facteur sous-jacent qui augmente le risque de catastrophe. La fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes ne cessent d'augmenter. Ils sont liés à des phénomènes comme l'augmentation des précipitations, les variations importantes de température, les événements hydrométéorologiques (ouragans, orages électriques, crues, etc.), les inondations, les sécheresses et les feux de forêt. **Les États doivent se préparer à répondre correctement et efficacement face à ces événements et planifier des mesures pour la prévention et l'atténuation des catastrophes à travers la formulation et la diffusion de politiques de réduction des risques.** Dans cette situation, il est essentiel d'intégrer en continu les connaissances scientifiques sur les risques et le changement climatique, et de **veiller à ce qu'il existe une cohérence et une coordination entre les systèmes de réduction des risques de catastrophe et les politiques d'adaptation au changement climatique.** Le changement climatique a un effet sur la survenue de ces catastrophes, lesquelles ont un impact sur la capacité d'adaptation et la résilience d'une nation et de sa population.

<sup>5</sup> Impact des catastrophes en Amérique latine et aux Caraïbes 1990-2013 : Tendances et statistiques pour 22 pays. UNISDR, AECID et Corporación OSSO, 2016. p. 33. [https://www.unisdr.org/files/48578\\_impactodesastresamericalatinacaribe.pdf](https://www.unisdr.org/files/48578_impactodesastresamericalatinacaribe.pdf)

<sup>6</sup> Idem.

<sup>7</sup> Le risque associe également la probabilité que se produise un événement défavorable à l'ampleur de ses conséquences.

<sup>8</sup> La nature sexospécifique des catastrophes naturelles : l'impact des événements catastrophiques sur l'écart de genre dans l'espérance de vie, 1981-2002. Neumayer, Eric et Plümper, Thomas, 2007, dans *Annals of the Association of American Geographers*, 97 (3), p. 551-566.

<sup>9</sup> Catastrophes, planification et développement : gestion des risques naturels pour réduire les dommages. Organisation des États américains, 1991. <https://www.oas.org/dsd/publications/Unit/oea57s/begin.htm#Contents>

<sup>10</sup> Les catastrophes dues aux menaces naturelles se produisent à cause de facteurs et de forces externes aux personnes, et leur définition exclut les catastrophes entraînées par l'activité humaine, comme la pollution et les événements causés par des conflits armés ou par une erreur humaine. Dans ce contexte, nombre des suggestions de ce protocole peuvent être appliquées dans le cadre de plans de gestion des risques de catastrophe et la réponse suite aux catastrophes dues à l'activité humaine.

Dans ce contexte, la **réduction des risques de catastrophe fait référence aux mesures visant à réduire les dommages occasionnés par les menaces naturelles**, à travers des efforts et des stratégies de prévention visant à réduire la vulnérabilité et à augmenter la capacité d'adaptation des communautés.

D'importantes initiatives sont en cours au niveau international pour renforcer la résilience et la réduction des risques de catastrophe. Le [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030](#) est la plus importante. Ce cadre a été adopté lors de la troisième Conférence mondiale des Nations unies qui a eu lieu en mars 2015 à Sendai, au Japon, pour donner continuité au Cadre d'action de Hyogo. **Le Cadre de Sendai vise la réduction considérable des risques de catastrophe et des pertes occasionnées par ces dernières**, tant de vies humaines, de moyens de subsistance et de services de santé, comme de biens physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays.

D'autre part, la réalisation des cibles du Cadre de Sendai est impérative pour atteindre les objectifs de l'[Agenda 2030 du développement durable](#), en particulier en ce qui concerne la réduction de la mortalité et de la morbidité mondiale face aux catastrophes et du nombre de victimes, la réduction des coûts des pertes économiques causées par les impacts des menaces et des catastrophes, et les dommages aux infrastructures essentielles. La réduction et la gestion des risques de catastrophe est fondamentale pour encourager un développement durable inclusif et équitable, et pour renforcer la résilience des communautés et des gouvernements par le biais de stratégies inclusives et équitables conçues et mises en œuvre avec la participation active de femmes, de groupes vulnérables et de peuples autochtones.

Le Cadre de Sendai définit **quatre priorités d'action** : **(1)** Comprendre les risques de catastrophe (**Connaissances**); **(2)** Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe (**Gouvernance**); **(3)** Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience (**Financement**) et; **(4)** Renforcer la préparation pour les cas de catastrophes afin de donner une réponse efficace et de « mieux reconstruire » dans les domaines de la récupération, de la réhabilitation et de la reconstruction (**Préparation**). **Le Cadre de Sendai demande explicitement aux parlementaires de soutenir et de promouvoir l'application de mesures pour la réduction des risques de catastrophe.**

#### Aspects concernant le genre à prendre en compte pour que la réduction des risques de catastrophe soit plus inclusive et équitable

- Reconnaître et valoriser les connaissances, l'expérience et le rôle des femmes dans la planification de la réduction des risques de catastrophe en tant qu'actrices du changement et non en tant que victimes.
- Éduquer les hommes et les femmes sur l'importance d'une planification inclusive de la réduction des risques de catastrophe.
- Élaborer des directives, des kits d'outils et des bonnes pratiques pour que les gouvernements et les organisations sous-nationales intègrent une dimension de genre dans leur planification, leurs politiques et leurs programmes en matière de risque de catastrophe.
- Expliquer aux populations pourquoi les impacts causés par les catastrophes ne sont pas neutres et touchent les femmes de façon disproportionnée, en soulignant l'importance de travailler tous ensemble pour la réduction des risques de catastrophe.

Adapté de la publication Making Disaster Risk Reduction Gender-Sensitive: Policy and Practical Guidelines, UNISDR, PNUD et UICN (2009).

**Le pouvoir législatif** a la responsabilité d'élaborer une nouvelle législation pertinente ou d'actualiser les cadres réglementaires existants pour les adapter aux mécanismes et instruments internationaux. Il doit également réformer les structures institutionnelles pour qu'elles puissent répondre correctement face aux phénomènes susmentionnés et **renforcer les systèmes nationaux de réduction des risques**. Aussi, les parlementaires doivent **approuver des budgets nationaux** répondant aux besoins de leurs communautés et permettant d'affronter ces risques, ainsi que faire en sorte, par le biais de cadres réglementaires, que les investissements publics et privés tiennent compte des risques de catastrophe ou en soient informés. Ils doivent également assigner les postes budgétaires permettant la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe élaborées conformément au nouveau Cadre de Sendai, et favoriser une meilleure compréhension des risques dans les secteurs sociaux et économiques vulnérables. Par ailleurs et dans le cadre de l'exercice de sa fonction de contrôle politique, le parlement a l'obligation de **surveiller la réalisation des engagements nationaux** en matière de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. Enfin, les parlementaires peuvent garantir une

participation inclusive des citoyennes et des citoyens dans la prise de décision, promouvoir le développement participatif de mesures de prévention et veiller à ce que les ressources gouvernementales affectées à des programmes pour la réduction des risques soient employées de façon optimale, en collaboration avec des organisations de la société civile et le secteur privé.

Dans ce contexte, le but de ce **Protocole parlementaire pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique** est de guider le travail parlementaire pour répondre aux besoins nationaux en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. Il vise également à **faciliter la contribution des pouvoirs législatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, et à fournir des outils permettant au parlement de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation au changement climatique.**

**Le contenu de ce document est conforme aux quatre priorités du Cadre de Sendai et est présenté sous forme de protocole parlementaire comprenant un ensemble d'actions** (tableaux 1, 2 et 3) que les parlementaires peuvent entreprendre pour inclure la réduction des risques de catastrophe dans les processus d'élaboration de mesures législatives, pour contribuer à renforcer les capacités de gestion et de réduction de ces risques dans leur pays, et pour promouvoir le renforcement des capacités de réponse et d'adaptation face aux catastrophes et à l'impact des événements extrêmes liés aux changements climatiques. Les quatre priorités du Cadre de Sendai sont détaillées dans le chapitre 2, lequel donne des informations clés permettant aux parlementaires d'avoir des références supplémentaires sur les actions comprises dans le protocole et qu'il est recommandé de prendre en compte pour sa mise en œuvre.

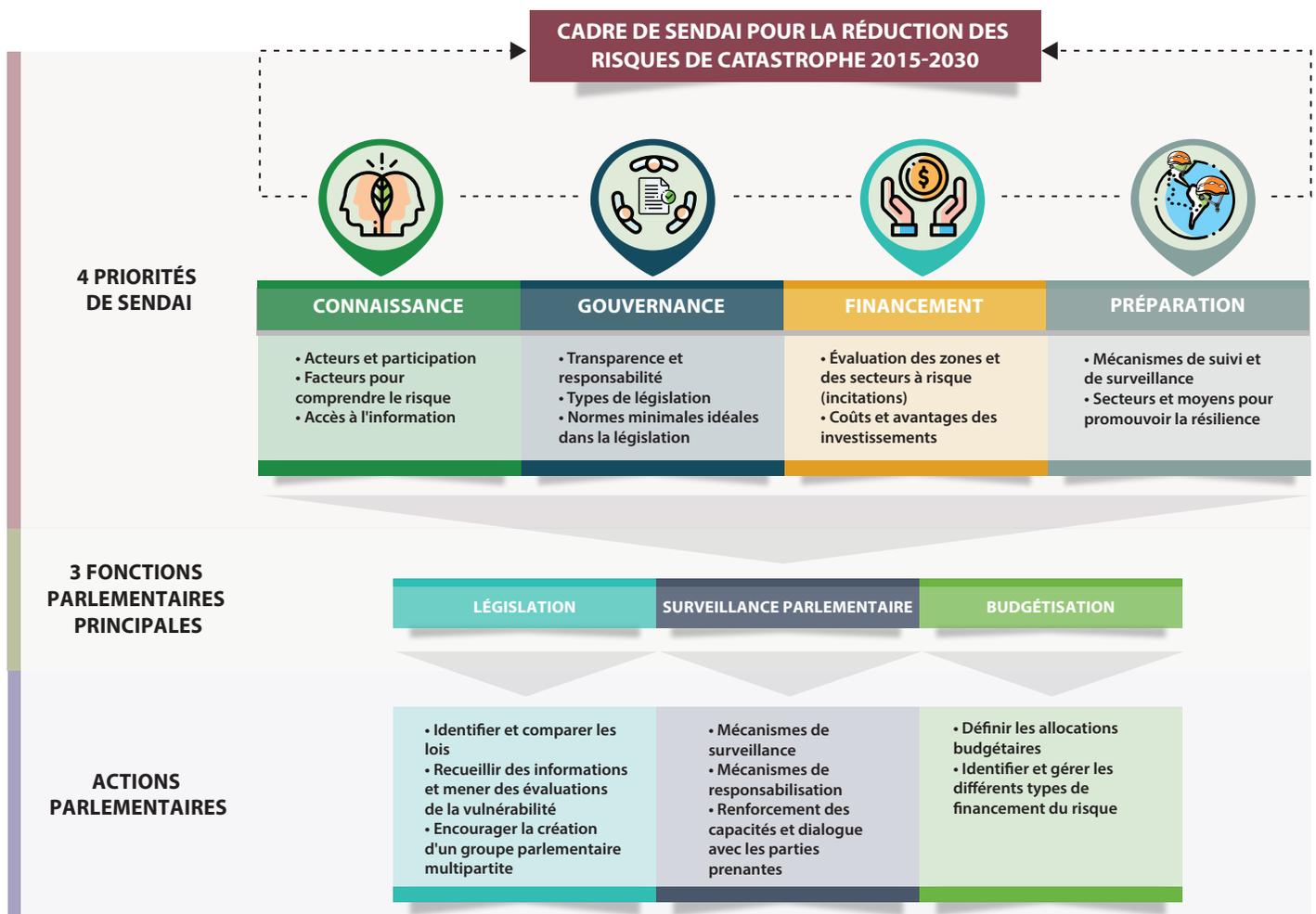


Figure 1 : Intégration des priorités du cadre de Sendai dans les travaux parlementaires

# Chapitre 1. Protocole parlementaire pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique

Ce protocole parlementaire s'empare des recommandations du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les traduit en actions pertinentes pour les parlementaires. L'objectif de ce chapitre est de faciliter et de promouvoir la gestion des risques de catastrophe et ainsi de permettre aux parlements de contribuer à la réduction des risques existants et de prévenir l'apparition de nouveaux risques. La gestion doit inclure des actions liées à la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'à l'adaptation climatique, étant donné que ces deux aspects sont intimement liés.

Nous proposons une approche de la gestion des risques de catastrophe de la sphère parlementaire à partir des quatre priorités du Cadre de Sendai. Tout d'abord, **comprendre les risques de catastrophe** en les évaluant et en imaginant les impacts possibles, et les projections climatiques (tenant compte du fait que les modèles de risques pourront être modifiés par le changement climatique et doivent être mis à jour). La connaissance des risques permet de prendre des décisions informées et de mieux se préparer face à ces situations.

La deuxième priorité concerne le **renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe** et a pour but de transversaliser la gestion de ces risques et d'entreprendre des actions plus efficaces et efficientes ayant le soutien, les connaissances et les ressources d'acteurs multiples. Ce protocole vise à garantir que les actions législatives soient inclusives et fondées sur des principes de droits de la personne, avec l'application d'une perspective de genre intersectorielle et avec la participation active de femmes, de groupes vulnérables, de peuples autochtones et de groupes traditionnellement marginalisés dans le processus de création et de mise en œuvre de la législation. De cette façon, le parlement contribuera à garantir que les réponses législatives satisfont les différents besoins de la population et qu'elles ont leur soutien.

La troisième priorité vise à veiller à l'**investissement dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience**. Il est important d'avoir des budgets disponibles à investir dans une gestion pour la réduction des risques de catastrophe solide et incluant des mesures structurelles comme non structurelles. Les investissements publics et privés peuvent stimuler l'innovation, la croissance, la création d'emploi et augmenter la résilience sociale, sanitaire et culturelle des personnes et des communautés.

Enfin, la quatrième priorité vise à **augmenter la préparation en cas de catastrophe** afin de donner une **réponse efficace et de mieux reconstruire**. Il est nécessaire de renforcer la préparation à la réponse et de prendre des mesures anticipées pour garantir une réponse efficace à tous les niveaux. La récupération, la réhabilitation et la reconstruction doivent être préparées avant un événement pour promouvoir la résilience des nations et des communautés et pour qu'elles puissent retrouver le chemin du développement prévu.

Ce protocole a été conçu en tenant compte des fonctions et des missions du parlement, à savoir, **la législation, le contrôle politique et la discussion et approbation du budget national**. La fonction de représentation est transversalisée dans les autres fonctions précédemment mentionnées.

Vous trouverez ci-dessous les actions parlementaires suggérées et organisées selon les fonctions du parlement, de sorte à pouvoir observer sa pertinence conformément aux réalités, aux progrès et au contexte de chaque pays. Chaque action est liée à une ou plusieurs priorités d'action du Cadre de Sendai. Les **icônes** suivantes faciliteront leur identification et leur corrélation ([figure 2](#)).



Figure 2 : Icônes liées aux priorités d'action du Cadre de Sendai

## Législation en matière de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique

Cette fonction parlementaire concerne les processus précédant l'élaboration d'un projet de loi, et la discussion de ce projet de loi en comités parlementaires. **5 aspects pertinents** (ou catégories d'actions parlementaires) ont été identifiés et il est recommandé de les prendre en compte pour garantir une réglementation solide abordant les éléments clés de la réduction des risques de catastrophe ([voir tableau 1](#)).

Ces 5 aspects liés à la législation pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique s'appuient sur les priorités du Cadre de Sendai puisqu'ils considèrent l'importance de la gouvernance et identifient et incluent les principaux acteurs intéressés dans le processus de collecte de données, ainsi que de consultation, de débat et de discussion sur la législation ([voir tableau 4](#)). Ils comprennent également des détails sur la façon dont les parlementaires peuvent communiquer les plans ou les lois sur la gestion des risques de catastrophe à tous les acteurs pertinents, et dont ils peuvent participer à améliorer la compréhension de ces risques ([voir tableau 5](#)).

**Tableau 1. Actions parlementaires suggérées aux différentes étapes d'élaboration et de discussion d'une loi en matière de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique**

Priorité de Sendai	1. Identification des lois intégrant ou nécessitant des composants pour la réduction des risques de catastrophe
	<b>Actions:</b> Promouvoir la création et l'institutionnalisation d'un <b>groupe parlementaire multipartite</b> (avec une représentation équitable des genres) transversalisant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, et incluant les points de vue de représentantes et représentants de toutes les circonscriptions afin de garantir que l'approche adoptée sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe soit représentative.
	Évaluer l' <b>état de la législation nationale et locale</b> en matière de réduction des risques de catastrophe, et son lien et sa concordance avec la législation existante en la matière et sur le changement climatique, tenant compte de la façon dont les normes abordent et répondent à la vulnérabilité différenciée par rapport au résultat ou en fonction du genre, de l'âge, des personnes en situation de handicap, des peuples autochtones, des migrants, et des projections climatiques.
	Travailler à partir des <b>réseaux de collaboration</b> parlementaire existants au niveau régional, tel que le Réseau parlementaire sur le changement climatique de ParlAmericas, afin de promouvoir l'échange de connaissances, de bonnes pratiques, de ressources et de capacités, tenant compte des ressources naturelles communes à plusieurs pays (comme les bassins versants et les côtes), ainsi que d'autres difficultés pouvant être abordées comme les épidémies et les déplacements de personnes, entre autres.



Comparer les lois élaborées sur la réduction des risques de catastrophe au niveau régional.



Connaître les **stratégies nationales** élaborées par le pays pour poursuivre les objectifs du Cadre de Sendai et créer une législation pertinente apportant un **soutien budgétaire** à sa mise en œuvre.

## Priorité de Sendai

### 2. Collecte de données sur la réduction des risques de catastrophe

#### Actions:



Créer une unité responsable ou un **partenariat institutionnel avec des organisations produisant des informations** pour la collecte, le traitement et la systématisation des données relatives à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation au changement climatique.



Promouvoir la **collecte et la systématisation de données en matière de risque de catastrophe** et d'adaptation au changement climatique, ventilées au niveau national et sectoriel, comprenant le genre et autres facteurs intersectionnels tel que le genre, l'âge, le moyen de subsistance, le statut socioéconomique et l'origine ethnique de la population.



**Définir les scénarios de risque les plus probables et graves** en collectant des données sur les projections climatiques par région et en incluant les projections d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.



**Créer des mécanismes de collaboration et d'échange de données** sur le risque avec des institutions de savoir, la société civile (y compris des organisations paysannes ou de femmes, des personnes âgées, des populations en situations de pauvreté, des peuples autochtones, des groupes vulnérables et des populations en situation de handicap), le secteur privé et le public en général.



Effectuer une **évaluation de la vulnérabilité nationale** pour identifier les populations et les zones les plus touchées par le changement climatique, ainsi que les zones à risque. Cette évaluation devra comprendre les actions menées par les différents acteurs, en tenant compte des expériences, du savoir traditionnel et des capacités et du discernement des femmes, des groupes vulnérables et des peuples autochtones.



Créer des **mécanismes institutionnels pour encourager et élaborer des rapports** d'études, de diagnostics et de recommandations abordant la réduction des risques de catastrophe. Il faut également tenir compte des manques de renseignements possibles, comme le manque de données ou de compréhension des expériences des femmes, des peuples autochtones et des groupes vulnérables, et des mécanismes pour corriger les biais et/ou les défaillances.

## Priorité de Sendai

### 3. Définition de priorités et du contenu du projet de loi contenant des sujets clés pour la réduction des risques de catastrophe

#### Actions:



Faciliter la **régularisation des terres et la résolution des conflits entraînés par des dégâts matériels et des propriétés causés par des catastrophes**, en garantissant le droit des groupes les plus vulnérables d'accéder à la justice, y compris les peuples autochtones, les groupes urbains marginalisés, les femmes, les personnes en situation de handicap et celles en situation de pauvreté dans les zones rurales.



Déterminer les **aspects de la société en situation de risque qui seront couverts par l'intervention de l'État** (par exemple l'éducation, la santé, les infrastructures) et ceux qui ne le seront pas (par exemple les biens privés meubles ou immeubles), et promouvoir une législation facilitant les investissements du secteur privé dans les assurances en cas de pertes dues à des catastrophes dans les secteurs économiques vulnérables comme l'agriculture, la foresterie et le commerce.



**Créer des mécanismes de financement** encouragés par la loi : fonds en cas de catastrophe, crédits et assurances, entre autres; et déterminer comment communiquer à leur sujet et les rendre accessibles aux personnes les plus vulnérables.



Encourager l'**intégration, dans la législation, de systèmes d'assurance** en cas de catastrophe et d'impacts du changement climatique.



**Promouvoir la création de plans de réduction des risques de catastrophe au niveau sous-régional et local**; reconnaître les risques dans les villes, promouvoir des programmes de formation et d'aide financière pour les gouvernements sous-régionaux et locaux et renforcer la gouvernance du risque au niveau local.

#### Priorité de Sendai

### 4. Discussion et débat sur le projet ou les projets en matière de réduction des risques de catastrophe en commission

#### Actions:



**Encourager les mécanismes de coordination intersectorielle** permettant d'impliquer les différents acteurs de l'appareil public et de la société civile dans le processus de révision, de modification et d'élaboration des lois.



**Créer ou renforcer des mécanismes de communication avec des ministères ou des secrétariats exécutant des politiques de développement au niveau national** afin de promouvoir l'intégration de mesures de planification en matière de catastrophes et d'adaptation au changement climatique.



**Faciliter la communication avec les ministères au niveau national** pour faire avancer les engagements et les accords internationaux signés par le pays en la matière. De plus, promouvoir la communication verticale (entre tous les niveaux du gouvernement) pour une meilleure coordination garantissant que les droits, l'inclusion et le bien-être de la population soient respectés grâce à une mise en œuvre efficace et efficiente au niveau local.



**Garantir la participation des femmes, des peuples autochtones et des groupes traditionnellement marginalisés** dans tous les mécanismes élaborés pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique à tous les niveaux, en garantissant leur représentation dans les processus décisionnels. **Créer des programmes de formation pour continuer à autonomiser les femmes et à augmenter leur représentation dans les processus décisionnels.**

#### Priorité de Sendai

### 5. Audiences publiques ou consultations citoyennes et avec des spécialistes

#### Actions:



**Produire des rapports parlementaires ou des communiqués pour la presse nationale** sur les activités et les mesures ou progrès en matière de réduction des risques et d'adaptation au changement climatique. Les rapports doivent utiliser des données ventilées et comprendre une analyse et un langage sensible au genre, pour contribuer à une meilleure formation et sensibilisation à l'exposition différenciée aux risques de catastrophe et à l'importance de l'inclusivité dans les réponses adoptées.



**Diffuser et dialoguer** avec des organisations de la société civile, les gouvernements locaux, des universitaires et des centres de recherche au sujet des lois et des réformes législatives élaborées en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique.



Promouvoir la **participation de représentantes et de représentants de différentes organisations sociales**, de femmes, de peuples autochtones, de personnes en situation de handicap et d'autres groupes traditionnellement sous-représentés dans les espaces de dialogue et de prise de décisions.



Inviter des représentantes et des représentants de la société civile, d'institutions académiques et de gouvernements locaux à des **réunions bilatérales** sur des thèmes importants et liés à ce sujet dans leurs circonscriptions parlementaires.

## Contrôle politique pour la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique

Cette fonction concerne différents mécanismes à partir desquels ont été organisées les actions considérées comme pertinentes pour aborder la réduction des risques de catastrophe ([voir tableau 2](#)). Cette section présente une série d'actions de suivi que peuvent réaliser les différents comités parlementaires pour évaluer la progression dans la gestion des risques de catastrophe et pour s'assurer qu'elles soient inclusives et qu'elles permettent la participation de plusieurs groupes vulnérables ([voir tableau 7](#)). Nous espérons que leur application contribuera à la préparation pour affronter les catastrophes et à une reconstruction solide, ainsi qu'au renforcement de la capacité des groupes vulnérables à réduire leurs risques face aux catastrophes et à s'adapter au changement climatique ([voir tableau 5](#)).

**Tableau 2. Actions parlementaires suggérées pour le contrôle politique du parlement pour la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique**

Priorité de Sendai	1. Suivi de la mise en œuvre des lois par les comités
	<b>Actions:</b>
	<b>Créer des mécanismes de suivi et des indicateurs de progression</b> dans la législation sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, et veiller à ce qu'ils soient ventilés par genre et d'autres facteurs intersectionnels.
	<b>Déterminer des mécanismes obligeant l'autorité d'application à rendre compte</b> des progrès du gouvernement en matière de réduction des risques de catastrophe.
	Créer une <b>référence et une ligne de progression des mesures relatives aux risques de catastrophe et aux impacts du changement climatique</b> , comprenant une dimension de genre, en s'assurant que les actions soient adaptées aux projections climatiques et aux besoins différenciés de la population.
	Disposer de <b>mécanismes de participation des différents acteurs dans les processus de suivi et d'examen de la conformité</b> de la législation sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, avec une représentation équitable des femmes.



Disposer d'**indicateurs inclusifs d'évaluation de la conformité des objectifs établis par la loi en matière de réduction des risques de catastrophe**; des indicateurs indiquant aussi précisément la progression du renforcement de la capacité et de la résilience de groupes particuliers.



Élaborer des **mécanismes de suivi et des indicateurs de conformité de la législation au niveau local**, en s'assurant qu'ils soient inclusifs, équitables et sensibles aux besoins des femmes et d'autres groupes vulnérables.



Demander des **évaluations et des rapports d'institutions locales sur les programmes existants pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique**, et identifier des opportunités pour de nouveaux investissements en infrastructures, en éducation et en santé, permettant d'atténuer les impacts des risques naturels.

## Priorité de Sendai

### 2. Travail parlementaire dans les circonscriptions pour impliquer le public dans la réduction des risques de catastrophe

#### Actions:



**Créer du matériel audiovisuel et graphique permettant la diffusion massive d'informations** sur la réduction des risques de catastrophe dans les circonscriptions.



Organiser des **sessions de travail entre les communautés des circonscriptions pour transmettre et recevoir leurs préoccupations concernant la réduction des risques de catastrophe afin de contribuer à l'élaboration de guides, de manuels ou de règles en la matière**, en s'assurant qu'elles soient inclusives et accessibles (en termes de temps et de localisation, en facilitant la participation d'individus vivant dans des zones éloignées et en situation de handicap, etc.).



**Élaborer des guides et promouvoir de bonnes pratiques** pour intégrer l'approche du genre dans la création et la mise en œuvre de lois et de programmes, ainsi que dans leur suivi et évaluation.



**Participer à des forums ou des émissions de radio, de télévision ou sur les réseaux sociaux**, visant à renforcer les connaissances sur les risques de catastrophe et leurs impacts dans les circonscriptions.



**Participer à des dialogues avec différents représentants et représentants de la société civile, d'organisations internationales et du secteur privé, sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation dans les secteurs productifs.** Le dialogue doit aborder la façon dont les stratégies de réduction et d'adaptation tiendront compte de l'exposition, de la vulnérabilité et de la formation différenciée des femmes, des jeunes, des personnes âgées, en situation de handicap ou de pauvreté, sans abri, des peuples autochtones et autres. Il doit également inclure des stratégies pour promouvoir la participation significative de ces groupes ou individus.

## Priorité de Sendai

### 3. Travail parlementaire dans les circonscriptions pour renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe

#### Actions:



**Identifier divers leaders sociaux et communaux**, y compris les femmes, les peuples autochtones et les groupes vulnérables, et favoriser leur participation aux initiatives de réduction des risques de catastrophe.



Organiser des **formations pour les leaders (femmes et hommes) politiques, communautaires, syndicaux, entre autres, en matière de réduction des risques de catastrophe**, en garantissant l'application d'une approche de genre dans ces activités.



Organiser des **formations dans les établissements éducatifs, en garantissant qu'elles soient accessibles et inclusives, sur la façon de se préparer avant une catastrophe** et durant l'impact, et sur les mesures à adopter suite à une catastrophe.



Identifier des **sources de financement pour des programmes de formation et de soutien technique**.

## Débat, approbation et suivi du budget pour la réduction des risques et l'adaptation climatique

Cette fonction concerne des processus liés au débat, à l'approbation et au suivi du budget public par le parlement, y compris des actions garantissant que la réduction des risques de catastrophe soit abordée ([voir tableau 3](#)). Par l'exercice de cette fonction, les parlements peuvent identifier précisément les secteurs dans lesquels il est nécessaire d'investir, ainsi que les points de vulnérabilité à traiter pour renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes face aux catastrophes à l'avenir ([voir tableau 8](#)). De plus, il est nécessaire de promouvoir l'analyse des différents risques identifiés et l'utilisation de données ventilées afin de définir des budgets individuels affectés à chacun. Par exemple, il faut analyser le financement pour les risques intensifs et extensifs, en tenant compte du fait que les risques extensifs peuvent causer des pertes économiques plus importantes<sup>11</sup>.

**Tableau 3. Actions parlementaires suggérées pour l'étude, le débat et le contrôle du budget**

Priorité de Sendai	1. Analyse et étude du budget public pour la réduction des risques de catastrophe
<b>Actions:</b>	
	Identifier les <b>montants des postes budgétaires consacrés à la gestion des catastrophes</b> et, si cela est nécessaire, envisager des augmentations dans les zones et secteurs essentiels.
	Identifier les <b>risques de catastrophe possibles et distinguer le type de financement</b> destiné à chacun d'eux, en tenant compte des risques intensifs et extensifs.
	Introduire des <b>critères inclusifs d'évaluation et de gestion des risques de catastrophe et des impacts du changement climatique dans les processus d'affectation budgétaire au niveau sectoriel, régional et local</b> , en précisant la façon dont les ressources sont affectées en réponse aux besoins différenciés des populations identifiées.

<sup>11</sup> Impact des catastrophes en Amérique latine et aux Caraïbes 1990-2013 . UNISDR, 2016. [https://www.unisdr.org/files/48578\\_impactodesastresamericalatinacaribe.pdf](https://www.unisdr.org/files/48578_impactodesastresamericalatinacaribe.pdf)



Inclure des **critères d'évaluation et de gestion des risques de catastrophe et des impacts du changement climatique dans les opérations commerciales et les investissements publics** pour garantir que l'investissement soit résilient sur le long terme et face aux impacts climatiques les plus graves.



Insister pour que les ministères concernés chargés de planifier et d'analyser les investissements publics **intègrent les risques de catastrophe (dus à des menaces d'origine naturelle et à la vulnérabilité des territoires) dans l'analyse et l'allocation de ces investissements**, garantissant ainsi leur résilience face à ces menaces.

Priorité de Sendai

## 2. Débat et approbation du budget public, garantissant des affectations budgétaires pour la réduction des risques de catastrophe

### Actions:



Assurer un financement cohérent avec le coût possible des catastrophes **dans les postes budgétaires au sein des régions.**



Promouvoir des **incitations dans la législation relative aux impôts et dans les règles de recouvrement national pour l'acquisition d'assurances et/ou d'investissements** intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique dans les fonds nationaux de promotion économique.



Garantir que des ressources soient affectées à des postes budgétaires pour la création de **fonds d'urgence et de reconstruction post-catastrophe**, en mettant particulièrement l'accent sur les communautés les plus exposées et vulnérables.



Promouvoir l'affectation de ressources financières et logistiques pour **définir, élaborer et mettre en pratique des stratégies, des plans, des lois et des règlements pour la réduction des risques de catastrophe** dans tous les secteurs et à tous les niveaux concernés.



Identifier, évaluer, créer et favoriser des alternatives financières pour le **transfert des risques de catastrophe par le biais d'assurances, de titres, d'obligations** ou autres mécanismes, et pour leur diversification.



Créer des **incitations fiscales pour les investissements du secteur privé dans les assurances destinées aux secteurs fortement vulnérables** comme ceux de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et des transports.

Priorité de Sendai

## 3. Suivi et contrôle des actions du gouvernement en matière de réduction des risques de catastrophe dans le processus de reconstruction

### Actions:



**Participer aux dialogues sur la reconstruction et le suivi de la progression dans différents secteurs/services** de sorte à garantir que le parlement respecte les objectifs et cibles fixés.



**Identifier les groupes d'intérêt et les acteurs impliqués dans tous les aspects de la reconstruction**, tels que les entreprises de construction de logements, les bureaux responsables au niveau des gouvernements locaux, les centres de coordination des catastrophes, et les lieux d'enregistrement des personnes touchées par les catastrophes, afin de **recevoir des rapports périodiques sur la progression du processus de reconstruction**, en garantissant l'inclusion de groupes communautaires et d'organisations de la société civile.



Promouvoir l'**utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux outils**, comme les réseaux sociaux, les plateformes ouvertes et d'autres applications **pour le suivi des processus de reconstruction**, afin de faciliter le rapport de problèmes, de difficultés et d'activités pouvant affecter ces processus.



Répondre aux demandes du public et créer des mécanismes spéciaux pour **faciliter la résolution des problèmes liés à la reconstruction** par les résidentes et les résidents concernés, comme la récupération de documents d'identification, de titres de propriété, de droits liés aux biens et de services fournis par l'État. Une approche de genre doit être appliquée dans le processus d'identification des besoins de la population suite à une catastrophe et dans l'élaboration et la mise en œuvre des réponses adoptées.



Promouvoir la **participation du secteur privé** pour élaborer de meilleurs guides de préparation aux catastrophes et fournir des **formations aux employées et aux employés afin qu'ils puissent reconnaître les risques dans leur communauté**.

# Chapitre 2. Priorités du Cadre de Sendai

Comme mentionné dans le Chapitre 1, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 définit quatre priorités d'action : **Comprendre les risques de catastrophe, renforcer leur gouvernance, investir dans leur réduction pour la résilience, et renforcer la préparation pour les cas de catastrophes afin de donner une réponse efficace et de mieux reconstruire.** Dans ces quatre priorités, nous avons identifié des aspects clés décrits ci-dessous, permettant de réaliser les exemples d'actions parlementaires présentées dans ce protocole.

## Priorité 1 : Comprendre la réduction des risques de catastrophe

Comprendre les risques de catastrophe est fondamental pour l'élaboration de réponses et de mesures axées sur la gestion intégrée des risques. La nature du risque est une combinaison de différents facteurs, comme par exemple les menaces naturelles et leur interaction avec les systèmes sociaux et économiques. La vulnérabilité, l'exposition et les capacités des personnes, organisations et communautés, font partie de l'analyse des risques et sont essentielles pour mieux les comprendre. Aussi, il est important d'identifier les sources d'information et les relations entre les différents facteurs afin d'élaborer et d'appliquer des mesures, des politiques et des lois adaptées pour la gestion des risques au niveau national et local en cas de catastrophe.

### Aspects clés de la priorité 1

#### Acteurs et participation de la population

Dans le processus de compréhension des risques, les parlements sont appelés à identifier des organisations avec lesquelles ils peuvent créer des partenariats stratégiques de collaboration pour créer des données contextualisées de tous types, comme l'état actuel d'une zone ou région à haut risque dans un pays, les menaces naturelles locales et les différents secteurs économiques pouvant être touchés par une catastrophe, en particulier les entreprises locales. De la même manière, les parlements peuvent promouvoir la coordination entre différents acteurs pour renforcer les systèmes locaux et nationaux de réduction des risques de catastrophe.

<sup>12</sup>Rapport du groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Nations Unies, 2016, p.20.

[https://www.preventionweb.net/files/50683\\_oiewgreportfrench.pdf](https://www.preventionweb.net/files/50683_oiewgreportfrench.pdf)

#### Types de menaces<sup>12</sup>

**Biologiques** : D'origine biologique ou transmises par vecteurs biologiques, comme les micro-organismes pathogènes, les toxines et les substances bioactives.

**Environnementales** : Menaces chimiques, naturelles et biologiques. Elles peuvent être dues à la détérioration de l'environnement ou à la contamination physique ou chimique de l'air, de l'eau et du sol. Toutefois, beaucoup de processus et de phénomènes entrant dans cette catégorie peuvent être qualifiés de facteurs favorisant les menaces et les risques, plus que de menaces en tant que telles.

**Géologiques ou géophysiques** : Elles sont causées par des processus internes de la terre (ex. : tremblements de terre, activités/émissions volcaniques, mouvements de masses, glissements de terrain).

**Hydrométéorologiques** : D'origine atmosphérique, hydrologique ou océanographique (ouragans, inondations, sécheresses, vagues de chaleur et de froid).

**Technologiques** : Découlant de conditions technologiques ou industrielles, de procédés dangereux, de failles d'infrastructures ou de certaines activités humaines (ex. : pollution industrielle, radiation nucléaire, incendies et déversements de produits chimiques).

**Anthropiques** : D'origine humaine, totalement ou principalement causées par les activités et décisions humaines.

\*Il convient de préciser que tous ces types de menaces subissent des conséquences négatives du changement climatique.

\*\*Les menaces naturelles sont principalement liées à des processus et à des phénomènes naturels.

D'autre part, il est important de communiquer sur les risques de catastrophe et de diffuser des informations sur ce sujet pour encourager des actions visant à renforcer les capacités de planification et de réponse de la communauté face aux événements de risques et liés à un climat extrême. De plus, dans l'exercice de leur fonction de représentation, les parlementaires peuvent collecter, documenter et transmettre les besoins et expériences locales en matière de catastrophe, ainsi que faire part de bonnes pratiques et de recommandations aux gouvernements, organismes internationaux et autres agences liées au renforcement des systèmes nationaux de réduction des risques et des capacités d'adaptation au niveau local.

**Tableau 4. Acteurs impliqués**

Gouvernement	Société civile	Secteur privé	Secteur universitaire	Organisations internationales
Ministères chargés des programmes de réduction des risques de catastrophe et du changement climatique	Organisations non gouvernementales (ONG) axées sur la réduction des risques de catastrophe ou sur la formation et la réduction de la vulnérabilité	Programmes de responsabilité des entreprises en matière de réduction des risques	Centres de recherche dans des universités locales sur les risques, le changement climatique et les facteurs associés aux risques	Agences chargés de réduire les risques de catastrophe (UNISDR, Croix Rouge, Croissant-Rouge)
Unités de gestion des risques au niveau des provinces et des municipalités	Comités de quartier gérant les risques	Entreprises ayant des programmes de réponse et de continuité des activités économiques en cas de catastrophe	Départements et facultés de géographie, environnement, santé, géologie, météorologie et urbanisme	Réseaux de meilleures pratiques et transfert de technologie
Agences de coordination nationale et services d'alerte précoce, et institutions d'information météorologique	Organisations et réseaux de femmes, de jeunes, de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, de peuples autochtones et de migrants	Services de logistique et de soutien volontaire pour communiquer sur les risques avec le personnel et les familles	Conseils nationaux de la science et de la technologie	Agences d'observation de la terre
	Groupes religieux ou de secours ayant des programmes de prévention et de gestion des catastrophes	Chambres de commerce et de l'industrie	Instituts et centres nationaux pour le climat, la géologie et l'hydrologie	Partenariats mondiaux pour le développement
	Associations de volontaires, associations universitaires et scolaires	Entreprises travaillant dans le domaine du changement climatique et promouvant des investissements dans la réduction des risques au niveau local, régional ou national		Coopération Nord-Sud et Sud-Sud
	Réseaux de petites et moyennes entreprises locales	Fondations philanthropiques et de financement		Partenariats mondiaux pour la technologie
				Programmes d'aide
				Institutions financières
				Union interparlementaire
				ParlAmericas

## Facteurs pour comprendre les risques

Pour comprendre les risques, il est nécessaire de déterminer l'état actuel des infrastructures, des biens et des capacités des personnes dans un contexte de risque, tenant compte de trois facteurs : l'exposition, la vulnérabilité et la capacité d'adaptation. Ces derniers aideront à identifier des stratégies et des manques de ressources, de normes et de connaissances pour affronter les impacts des menaces naturelles, et les risques associés au changement climatique. Il convient de reconnaître que certains groupes de population (comme les femmes) ont des besoins et des points de vulnérabilité spécifiques qui doivent être inclus dans les plans et les politiques de réduction des risques de catastrophe.

**Tableau 5. Facteurs clés pour comprendre les risques de catastrophe**

Facteurs		
Exposition	Vulnérabilité	Capacité d'adaptation
Situation (selon le type, le degré ou la nature des variations climatiques) dans laquelle se trouvent les personnes, les infrastructures, les logements, la capacité de production de biens ou de services, et autres types de capital humain tangible situés dans des zones exposées à des menaces.	Conditions déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui augmentent la sensibilité d'une personne, d'une communauté, de biens ou de systèmes aux effets des menaces.	Combinaison de toutes les forces et de tous les moyens disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisés pour gérer et réduire les risques de catastrophes, et pour renforcer la résilience.
Exemples		
Installations essentielles : aéroports, hôpitaux, points d'eau, bureaux d'urgence	Niveaux de pauvreté	Ressources humaines et civiques comme des spécialistes du risque, des conseillères et conseillers en changement climatique, des ingénieures et ingénieurs et des architectes, des professionnels de l'urgence et de la planification en cas de catastrophe
Routes et chemins	État de la tenure des terres et propriété des foyers en zone à risque	État et nombre de centres fournissant des services de santé
Bâtiments et infrastructures productives	Sources de revenus et activités économiques des communautés dans les zones à risque	Préparation et mesures pour le contrôle des maladies contagieuses associées à des événements extrêmes, comme la prolifération des vecteurs de transmission
Activités économiques comme l'agriculture, les transports, le commerce local	Disponibilité d'assurances et/ou de mécanismes de soutien financier pour la reconstruction pour les individus et/ou les micro, petites et moyennes entreprises	Disponibilité de ressources économiques comme des subventions, des fonds productifs et financiers, et des assurances en cas de catastrophe
Communautés des différentes provinces, urbaines et rurales	Participation de femmes dans les processus décisionnels et dans la création de législation et de programmes liés	Accès des individus et des communautés à des services gouvernementaux de protection sociale et de santé
	Compétences de survie	
	Conditions médicales préexistantes	
	Niveau d'éducation et d'alphabétisme	
	Accès à l'information et capacité à la comprendre	
	Les rôles et responsabilités dans le foyer et la société	

## Accès à l'information

Dans la région des Amériques et des Caraïbes, nous ne disposons que de 42 % des informations sur les pertes économiques dues aux catastrophes ayant eu lieu entre 1998 et 2017. Les parlements et les parlementaires peuvent demander aux institutions responsables de produire les données ventilées par genre et autre facteurs intersectionnels sur les risques de catastrophe de sorte qu'elles soient utiles et en formats ouverts, dans la mesure du possible, pour mieux comprendre les risques futures, les pertes possibles et les niveaux de vulnérabilité.

- Quelles ont été les principales pertes humaines et matérielles causées par des catastrophes au cours des cinq dernières années?
- Existe-t-il des données ventilées par genre des dégâts causés par les catastrophes?
- Quelles ont été les villes ou régions touchées?
- Quels ont été les secteurs touchés?
- Quel a été le coût économique des pertes subies suite aux catastrophes?
- Quelles sont les projections de risque?

Ces informations devront être intégrées dans la prise de décision et utilisées pour appuyer l'élaboration de programmes éducatifs, d'ateliers, de dialogues et de stratégies pour la réduction des risques et l'adaptation au changement climatique. De la même manière, les calculs des pertes maximales probables à l'avenir devront être utilisés dans l'analyse des investissements publics futurs et dans la gestion des mécanismes d'assurances face aux risques.

Les parlementaires occupent une position clé pour insister pour que les organes nationaux chargés des mesures et des statistiques nationales intègrent systématiquement l'enregistrement et les informations sur les catastrophes, ainsi que les données sur les pertes et dommages. Pour cela, il faudra inciter ces organes à créer des mécanismes administratifs permettant de capter ces données provenant des zones concernées. De plus, il est important de tenir compte de et de promouvoir l'utilisation des réseaux de communication pour diffuser ces informations et sensibiliser davantage la population.

## Priorité 2 : La gouvernance pour la réduction des risques de catastrophe

La gouvernance des risques de catastrophe est essentielle pour gérer ces derniers à toutes les échelles. Cette priorité vise à promouvoir l'élaboration d'objectifs clairs, de plans et de stratégies, ainsi que l'attribution claire de responsabilités selon les acteurs impliqués dans la prise de décisions.

La gouvernance des catastrophes dépend en outre d'une coordination entre les secteurs et les acteurs au niveau national et sous-national, avec une participation inclusive pour la création de systèmes de prévention et de réponse améliorés. Les parlements doivent renforcer les différentes dimensions de la gouvernance des risques pour disposer de mécanismes nationaux et locaux capables d'opérer de façon efficace et transparente dans les étapes de prévention, de réduction, de récupération et de reconstruction suite aux catastrophes. Une gouvernance pour la réduction des risques de catastrophe doit favoriser la collaboration et les partenariats entre les différents acteurs et institutions pour mettre en place les mesures et politiques de réduction des risques de catastrophe et de développement durable. Pour cela, il faut élaborer des normes, des plans, des règlements et des politiques promouvant et incluant ces aspects.

- Comment le système national de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique est-il organisé?
- Quelles législations sectorielles ont intégré la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans leur cadre réglementaire national?
- Quels sont le rôle et la responsabilité des différentes institutions publiques dans la réduction des risques de catastrophe?
- Quels sont les mécanismes de participation à l'élaboration de stratégies et de programmes en la matière?
- Existe-t-il des politiques pour garantir la participation équitable des femmes dans les espaces de prise de décision sur la réduction des risques de catastrophe?
- Comment les responsabilités et les budgets nationaux pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique sont-ils répartis?
- Quelles sont les instances de coordination gouvernementale au niveau national et local?

### Aspects clés de la priorité 2

#### Transparence et responsabilité

Toutes les institutions gouvernementales doivent exercer leurs fonctions en suivant des principes d'ouverture et de transparence dans la prise de décisions. Pour renforcer la gouvernance, il est essentiel qu'il y ait une transparence et un accès à l'information liée au processus de prise de décisions concernant des mesures de réduction des risques de catastrophe et de gestion des fonds visant à renforcer les mécanismes de réduction dans des secteurs clés, comme les fonds de garantie contre les catastrophes, les investissements dans des programmes de santé ou de protection sociale, ou les subventions ou incitations fiscales pour la récupération, la reconstruction ou la préparation aux catastrophes.

## Types de législation

Pour établir les objectifs, plans, stratégies et rôles des différents acteurs chargés d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de réduction des risques, il est essentiel d'analyser, d'actualiser ou de créer un cadre juridique adapté et, ainsi, de renforcer le traitement de la réduction des risques de catastrophe avec une approche nationale et sectorielle.

Les cadres juridiques relatifs à la gestion des risques de catastrophe ont évolué à partir de textes juridiques généraux qui définissaient la réaction de l'État face à des situations d'urgence occasionnées par une catastrophe, pour devenir des lois visant à réduire les risques de catastrophe et fondées sur les principes de prévention et de précaution. Par conséquent, la législation sur la réduction des risques de catastrophe dans le monde entier et dans notre hémisphère présente différents niveaux d'élaboration et se distingue en fonction de la priorité accordée à la prise en charge des catastrophes (faible, moyenne et/ou élevée). Ces différences correspondent en grande partie à l'époque de leur promulgation et aux tendances législatives mondiales de ce moment-là. Le défi législatif est donc d'aller vers la modernisation de cadres réglementaires favorisant l'adaptation et la résilience face aux effets des catastrophes.

**Tableau 6. Types de législation selon le niveau d'élaboration et de priorité**

<b>Priorité faible ou lois de réponse en cas d'urgence</b>	<b>Priorité moyenne ou lois de prévention et de préparation</b>	<b>Priorité élevée ou lois de réduction des risques</b>
Législations axées sur la gestion de l'urgence, ce qui se reflète souvent dans le titre (« lois d'urgence »). Leur objectif est d'obtenir une <b>réponse rapide et une assistance en cas de catastrophe</b> . Il s'agit généralement de lois anciennes adoptées dans des pays à forte exposition.	Législations qui abordent la réduction des risques de catastrophe de manière plus globale, dans leurs objectifs et missions, en mettant l'accent sur la prévention, l'atténuation, la préparation, la réponse et la récupération. <b>Elles ne considèrent pas la réduction des risques de catastrophe comme une priorité centrale</b> de l'objectif et/ou objet du cadre institutionnel.	Législations octroyant des missions à différentes institutions de <b>façon prioritaire</b> , où la gouvernance de la réduction des risques de catastrophe est clairement établie.

### Normes minimales idéales dans la législation sur la réduction des risques de catastrophe

L'évolution vers des cadres réglementaires donnant une priorité élevée à la réduction des risques de catastrophe doit tenir compte de normes minimales concernant leur contenu, et garantir que les priorités nationales et les principes sont fondés sur une perspective globale représentant l'ensemble de la population. De plus, il est important de penser à établir des critères visant à améliorer la collaboration et la coordination entre les entités impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette législation.

#### Exemples d'informations clés que les parlementaires peuvent demander au gouvernement

- Cartographie des risques de catastrophe au niveau national et sous-national, cartographie de l'exposition et de la vulnérabilité.
- Postes du budget national destinés à financer la réduction des risques de catastrophe.
- Coûts financiers associés aux pertes humaines et matérielles dues à des catastrophes au cours des dernières années.
- Régions et individus les plus vulnérables et les plus exposés aux risques de catastrophe et aux impacts climatiques.

**Tableau 7. Normes minimales à prendre en compte dans la législation sur la réduction des risques de catastrophe**

<b>Responsables, tâches et fonctions</b>	<p>Définir qui sont les acteurs responsables au niveau national et sous-national, leurs tâches et fonctions, où la plus haute autorité en matière de réduction des risques de catastrophe doit se situer au plus haut niveau pour être en mesure d'assurer la coordination et le respect du cadre juridique en vigueur<sup>13</sup>. En même temps, les responsabilités doivent être clairement différenciées afin d'éviter le chevauchement des compétences.</p>
<b>Lien avec la législation sur le changement climatique</b>	<p>Définir les liens avec la législation sur l'adaptation au changement climatique et les secteurs clés impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau : la législation doit réglementer les inondations et les sécheresses.</li> <li>• Environnement : il est nécessaire d'intégrer la réduction des risques de catastrophe comme critère du système d'évaluation de l'impact sur l'environnement. La législation sur l'environnement doit elle aussi intégrer la réduction des catastrophes et la sécurité des personnes et de leurs biens.</li> <li>• Utilisation des sols et planification du territoire : la législation doit aborder la problématique de l'occupation du territoire avec une approche de prévention et de réparation qui définit clairement les responsabilités des acteurs impliqués.</li> <li>• Construction, urbanisme, utilisation du territoire : il faut prendre en compte la réduction des risques de catastrophe pour définir l'emplacement et le mode de construction d'hôpitaux, d'écoles et autres installations publiques.</li> <li>• Droits de la personne, normes de construction et de développement urbain garantissant la sécurité et le bien-être des individus.</li> <li>• Il faut s'assurer que la législation tienne compte des projections climatiques graves les plus récentes pour garantir sa capacité de réponse aux catastrophes.</li> </ul>
<b>Mécanismes de coordination et d'articulation</b>	<p>Distinguer les mécanismes de coordination, de coopération et d'échange d'information, et d'articulation d'acteurs de différents secteurs (public, privé, universitaire) pour promouvoir l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans d'autres secteurs.</p> <p>Créer et renforcer des instances de coordination de la capacité technique, financière et administrative, et créer des systèmes communs d'information et d'échange de bonnes pratiques, ainsi que des programmes pour la coopération et le renforcement des capacités.</p>
<b>Participation, accès à l'information et à la justice</b>	<p>Créer des mécanismes de participation et de consultation avec les différents acteurs dans toutes les étapes de la prise de décision relative à la réduction des risques de catastrophe et à l'accès à l'information et à la justice.</p> <p>Garantir que l'information soit disponible pour toutes les personnes intéressées dans un format accessible, et qu'elle soit correctement communiquée.</p>
<b>Approche de genre</b>	<p>Transversaliser l'approche de genre grâce à une représentation équitable des femmes et s'assurer que les besoins et les expériences de chaque genre soient respectés et inclus dans la législation.</p>
<b>Instruments</b>	<p>Définir des instruments pour la réduction des risques de catastrophe : Aménagement du territoire, systèmes de réglementation, programmes éducatifs, alerte précoce, utilisation d'un système d'information géographique pour créer des cartes et des ressources pour l'analyse des risques, et des données scientifiques.</p>

<sup>13</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, Liste de contrôle sur le droit et la réduction des risques de catastrophes, Version pilote, 2015, p.9. <https://www.ifrc.org/PageFiles/115542/The-checklist-on-law-and-drr.pdf>

## Incitations

Ajouter des incitations à la conformité de sorte à promouvoir l'application des lois et des règlements sectoriels.

## Droits

Définir les droits protégés en cas de catastrophe, comme la sécurité personnelle et matérielle des personnes, et définir la façon et le moment où on communiquera sur ces droits avant et après une catastrophe.

## Sanctions

Établir des sanctions pour le secteur public, les individus et les entreprises ne respectant pas leurs obligations et responsabilités.

## Financement

Prévoir le financement de politiques et de lois de réduction des risques de catastrophe par le biais d'un pourcentage annuel des budgets nationaux, d'un mandat juridique visant à désigner un poste budgétaire, ou d'une affectation du budget public à la réduction des risques de catastrophe.

Il est important que la législation inclue un financement au niveau sous-national (local), à travers le cofinancement et/ou des incitations.

### Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience

La région des Amériques et des Caraïbes absorbe 53 % des pertes économiques mondiales dues aux catastrophes liées au climat qui ont eu lieu entre 1998 et 2017. Les investissements du secteur public et privé visant à prévenir et à réduire les risques de catastrophe sont essentiels pour garantir la réalisation des Objectifs de développement durable, y compris la construction et la maintenance d'infrastructures résilientes. Renforcer les capacités d'action et la résilience dans toutes leurs dimensions (environnementales, économiques et sociales) dans les communautés, les pays et la population, est une priorité dans notre région. Dans le contexte de la réduction des risques de catastrophes, les résultats de ces investissements devront être mesurés par leur efficacité à diminuer le coût des pertes dues aux impacts de menaces, à protéger des vies et à assurer une récupération et une réhabilitation efficaces suite aux catastrophes.

- Quelles sont les activités économiques et les secteurs les plus concernés par les menaces naturelles?
- Quelles sont les incitations pour faciliter la réhabilitation et la reconstruction suite aux catastrophes?
- Existe-t-il des programmes de protection sociale pour répondre aux besoins différenciés des membres de la communauté touchés par des menaces naturelles – incluent-ils des mesures de protections spécifiques pour les groupes les plus vulnérables?
- Quel est l'état physique des infrastructures essentielles comme les installations médicales, les routes et les ponts, les centres de collecte et les centres de coordination en cas d'urgence?
- Existe-t-il des rapports coût-bénéfice pour l'intégration d'une analyse des risques dus à des menaces naturelles et à des événements associés au changement climatique dans les investissements de l'État dans différents secteurs économiques?
- Existe-t-il des programmes de formation destinés à la société civile et aux professionnels de la santé pour comprendre, se préparer, répondre et récupérer suite aux catastrophes?

## Aspects clés de la priorité 3

### Évaluation de zones et secteurs à risque et des incitations à l'investissement

Il est important d'identifier les risques dans une ville, communauté ou région, pour déterminer les types d'investissements optimaux à mettre en place pour la réduction des risques et l'adaptation. Par exemple, dans les zones agricoles à haut risque d'inondations en périodes de récolte, les principaux coûts seront les pertes de produits ou l'interruption de la distribution de produits par les chemins et ponts touchés. Dans ces cas, les incitations devront viser à réaliser des évaluations régulières des infrastructures existantes, à renforcer les zones vulnérables, à faciliter les fonds pour l'obtention de micro-assurances par les petits producteurs et leurs familles, ainsi qu'à relocaliser des services médicaux essentiels vers des zones sûres.

### Coûts et bénéfices des investissements

Les investissements dans la réduction des risques devront tenir compte des coûts et des bénéfices des investissements à court, moyen et long terme pour renforcer la résilience de ces communautés. Il est important pour cela d'étudier et d'évaluer les activités vulnérables, les chaînes de valeur et les systèmes essentiels au fonctionnement des municipalités ou zones rurales, afin d'effectuer les meilleurs investissements pour réduire les risques. En outre, il est fondamental d'identifier les principales menaces mettant en danger les biens économiques

### Exemples d'investissements pour la réduction des risques de catastrophe

**International :** Institutions financières privées de second rang, assurances pour l'agriculture et les transports, programmes et fonds multilatéraux d'investissement en capacités techniques, fonds internationaux d'adaptation et finances du climat.

**National :** Investissements axés sur l'évaluation et le renforcement des infrastructures nationales, comme les ponts et les routes, les installations de protections côtières, les investissements dans l'innovation et le développement technologique pour les systèmes d'alerte précoce, les centres de suivi du climat, les agences spécialisées dans l'analyse des risques et les équipements de conseil technique spécialisé pour les gouvernements régionaux et locaux.

**Local :** Investissements axés sur la rénovation et le renforcement des infrastructures essentielles, comme les ponts, les chemins et les zones d'accès aux villes, villages ou communautés, les infrastructures pour l'approvisionnement de services de base, les campagnes locales de nettoyage des égouts pour éviter les inondations, les technologies de l'information pour coordonner les urgences, les centres de collecte et d'ateliers d'éducation dans les écoles, les hôpitaux et les bureaux du secteur public et privé.

et sociaux importants pour le pays, en les ventilant par secteur et niveau territorial.

Le tableau suivant identifie les principaux types de coûts associés aux catastrophes, lesquels sont classifiés en fonction de facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

**Tableau 8. Types de coûts associés aux catastrophes**

Facteurs sociaux	Facteurs économiques	Facteurs environnementaux
Santé : interruption des services de base (y compris la santé sexuelle et reproductive), influence sur la santé mentale, accès aux ressources médicales (médicaments), accès à l'eau potable et à l'alimentation, accès et état des systèmes sanitaires.	Perte de biens et patrimoine familial.	Perte ou dégradation de la biodiversité locale.
Cohésion communautaire : relocalisation, destruction de logements (formels et informels).	Perte de moyens de subsistance.	Changements dans la topographie et dans les utilisations des sols.
Éducation : interruption des travaux scolaires.	Temps perdu dans la réalisation des activités économiques et dans le processus de récupération post-catastrophe.	Perte de zones naturelles protégeant contre les inondations ou les infiltrations d'eau de mer dans les zones côtières (mangroves).
Perte de lieux historiques et/ou religieux et culturels.	Perte d'emplois et de postes informels.	Pollution de sources d'eau potable et de bassins versants.
	Augmentation des dépenses pour la reconstruction.	

## Priorité 4 : Renforcer la préparation pour les cas de catastrophes afin de donner une réponse efficace et de « mieux reconstruire » dans les domaines de la récupération, de la réhabilitation et de la reconstruction

Les hausses de fréquence et d'intensité des événements associés au changement climatique, de même que des schémas de survenue, ont augmenté le degré d'exposition des personnes et des biens matériels, y compris des établissements humains informels, des logements et des zones industriels, entre autres. C'est pourquoi il devient nécessaire de renforcer les plans et les pratiques pour la préparation des individus, des organisations et des communautés face aux catastrophes, en intégrant la réduction des risques dans les plans et les politiques de préparation en cas de catastrophe, et en améliorant progressivement les capacités locales de réponse et d'adaptation pour une récupération efficace à toutes les échelles.

Les phases de préparation et de reconstruction représentent des opportunités pour « mieux reconstruire », et les décisions informées grâce à la participation inclusive de tous les secteurs de la population, ainsi qu'une répartition équitable des ressources, devront renforcer la résilience des nations et de leurs communautés.

### Aspects clés de la priorité 4

#### Mécanismes de suivi et de contrôle du processus pour « mieux reconstruire »

Il est important d'examiner et de vérifier que les plans, politiques et programmes de préparation soient à jour et fonctionnent correctement afin de garantir une réponse efficace face aux catastrophes. Par ailleurs, il faut créer des indicateurs permettant de contrôler et de suivre le renforcement de la capacité d'adaptation locale, sous-régionale et nationale, et de la résilience. De même, il faut établir des analyses régulières pour évaluer si la « reconstruction » a eu un impact positif sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux des communautés, et déterminer les stratégies qui ont été efficaces afin de partager de meilleures pratiques.

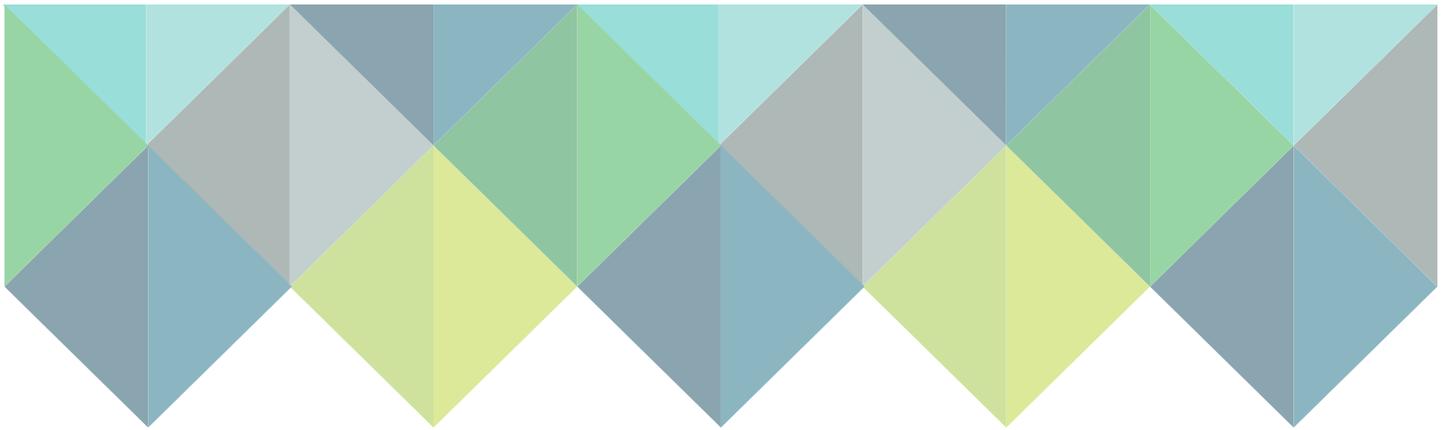
#### Secteurs et moyens de promouvoir la résilience

Il est tout aussi important de promouvoir le développement et le renforcement de mécanismes de gestion de la réduction des risques de catastrophe parmi les différents acteurs intéressés et niveaux de gouvernement. Il faut mettre en priorité les infrastructures essentielles, les activités de sauvetage et de secours, les systèmes d'alerte précoce et de prédiction des dangers, ainsi que les instruments de transfert et de partage des risques, les stratégies de planification urbaine et les programmes de formation. Pour cela, il est fondamental d'autonomiser les femmes et les groupes traditionnellement marginalisés, y compris la population en situation de pauvreté et les peuples autochtones, en renforçant leur leadership et leur accès universel en matière de réponse, de récupération, de réhabilitation et de reconstruction.

- Quelles lois nationales, régionales et/ou locales appuient le processus consistant à « mieux reconstruire » dans les différentes étapes suivant une catastrophe?
- Quels sont les rôles et les responsabilités des différentes institutions et organisations dans les processus de reconstruction suite à une catastrophe?
- Existe-t-il un cadre ou une stratégie intégrée pour la transition de la récupération vers la reconstruction?
- Existe-t-il une équipe multidisciplinaire pour travailler sur le processus de reconstruction?
- Existents-ils des mécanismes visant à assurer la prise en compte de la diversité de perspectives citoyennes dans ces processus?
- Quelles sont les zones à risque et les zones urbaines où on ne devrait pas reconstruire de logements, d'écoles, d'hôpitaux ou d'autres infrastructures essentielles?
- Comment peut-on augmenter la capacité technique?

#### Mieux reconstruire

Ce concept consiste à profiter des phases de récupération et de réhabilitation suite à une catastrophe pour renforcer la résilience des nations et de leurs communautés, en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe dans la restauration des infrastructures et des systèmes sociaux, et dans la revitalisation des moyens de subsistance et économiques et de l'environnement. Ce processus doit viser à améliorer la localisation et les caractéristiques des constructions, tenant compte des nouvelles zones à risque et des expériences récentes de la population dans la réponse aux impacts des menaces naturelles.



## Conclusion

L'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a concrétisé l'engagement de 187 États pour la réduction des risques de catastrophe et la construction de la résilience, et elle a démontré l'importance de disposer d'une législation adéquate pour appuyer la réduction des risques de catastrophe. Sans cadres législatifs adaptés, le chemin vers un futur plus sûr et durable sera très difficile. Sans une gestion efficace des risques de catastrophe, protégée par une législation encourageant les structures nationales pour une gouvernance des risques globale, contribuant à garantir que les risques futurs ne soient pas sous-estimés et évitant les dépenses que les risques peuvent entraîner en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et des inégalités, la durabilité environnementale, et le progrès économique et social, le développement ne sera pas durable et les Objectifs de développement durable (ODD) ne seront pas atteints.

Dans ce contexte, les parlementaires jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de lois adaptées visant à renforcer le développement d'une structure de gouvernance des

risques globale, que l'intégration des connaissances et des informations aide à comprendre les risques que rencontre la population, et qui prend des mesures pour les réduire. À travers des processus de construction collectifs, les parlementaires peuvent aussi garantir la coopération entre le parlement, le gouvernement, la société civile et le secteur privé dans le but défini par le Cadre de Sendai signé par les pays en 2015 : « La réduction considérable des risques de catastrophe et des pertes occasionnées par ces dernières, tant de vies humaines, de moyens de subsistance et de services de santé, comme de biens physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays. »

Nous remercions la volonté des parlementaires qui, en reconnaissant ce rôle et son importance, ont participé à l'élaboration de ce document, ainsi que aux législateurs et législatrices engagés pour une région plus résiliente d'ici 2030.



# Annexes

## Annexe 1. Normes nationales et politiques de réduction des risques de catastrophe en Amérique et aux Caraïbes

PAYS	NOM	N°	ANNÉE
Antigua-et-Barbuda	<a href="#">Loi sur la gestion des catastrophes (Disaster Management Act)</a>	13	2002
Argentine	<a href="#">Système national pour la gestion intégrée des risques et la protection civile (Sistema Nacional para la Gestión Integral del Riesgo y la Protección Civil I)</a>	27287	2016
Belize	<a href="#">Loi sur la prévention et la réponse face aux catastrophes (Disaster preparedness and Response Act)</a>		2003
Bolivie	<a href="#">Loi sur la gestion des risques (Ley de Gestión de Riesgos)</a>	602	2014
Brésil	<a href="#">Loi créant la politique nationale de protection et défense civile (Lei institui a Política Nacional de Proteção e Defesa Civil)</a>	12608	2010-2012
Chili	<a href="#">Politique nationale de gestion des risques de catastrophe (Política Nacional de Gestión de Riesgo de Desastres)</a>	1512	2016
Colombie	<a href="#">Loi adoptant la politique nationale de gestion des risques de catastrophe, créant le Système national de gestion des risques de catastrophe et établissant d'autres dispositions (Ley por la cual se adopta la política nacional de gestión del riesgo de desastres y se establece el Sistema Nacional de Gestión del Riesgo de Desastres y se dictan otras disposiciones)</a>	1523	2012
Costa Rica	<a href="#">Politique nationale de gestion des risques (Política Nacional de Gestión del Riesgo)</a>		2016-2030
Cuba	<a href="#">Devoir de vie (Tarea Vida)</a>		2017
Équateur	<a href="#">Règlement de la Loi sur la sécurité publique et l'État (Reglamento a la Ley de Seguridad Pública y del Estado)</a>	486	1996
Le Salvador	<a href="#">Loi sur la protection civile, la prévention et l'atténuation (Ley de Protección Civil, Prevención y Mitigación)</a>	777	2005
Guatemala	<a href="#">Loi sur la Coordinatrice nationale pour la réduction des catastrophes (Ley de la Coordinadora Nacional para la Reducción de Desastres)</a>	109	1996
Haïti	<a href="#">Proposition de Loi Sur l'Etat D'Urgence</a>		2008
Honduras	<a href="#">Loi sur le Système national de gestion des risques (SINAGER) (Ley del Sistema Nacional de Gestión de Riesgos (SINAGER))</a>	151/09	2009
Mexique	<a href="#">Programme national de protection civile (Programa Nacional de Protección Civil)</a>		2014-2018
Nicaragua	<a href="#">Loi créant le Système national pour la prévention, l'atténuation et la prise en charge de catastrophes (Ley Creadora del Sistema Nacional para la Prevención, Mitigación, y Atención de Desastres)</a>	337	2000
Panama	<a href="#">Décret exécutif approuvant la politique nationale de gestion intégrée pour la réduction des catastrophes (Decreto Ejecutivo por el cual se aprueba la Política Nacional de Gestión Integral de Reducción de Desastres)</a>	1101	2010
Paraguay	<a href="#">Secrétariat d'urgence nationale (Secretaría de Emergencia Nacional)</a>	2615	2005
Pérou	<a href="#">Loi sur la création du Système national de gestion des risques de catastrophe (SINAGERD) (Ley de Creación del Sistema Nacional de Gestión del Riesgo de Desastres (SINAGERD))</a>	29664	2011
République dominicaine	<a href="#">Loi sur la gestion des risques (Ley sobre Gestión de Riesgos)</a>	147	2002
Sainte-Lucie	<a href="#">Loi sur la gestion des catastrophes (Disaster Management Act)</a>	30	2006
Trinité-et-Tobago	<a href="#">Loi sur les mesures en cas de catastrophes (Disasters Measures Act)</a>		1978
Uruguay	<a href="#">Système national des urgences (Sistema Nacional de Emergencias)</a>	18621	2009
Venezuela	<a href="#">Loi sur la gestion intégrée des risques socationaturels et technologiques (Ley de Gestión Integral de Riesgos Socionaturales y Tecnológicos)</a>	39095	2009

## Bibliographie

TITRE	AUTEUR	ANNÉE
Economic Losses, Poverty & Disasters 1998-2017	UNISDR-CRED	2018
A Succinct, Holistic Look at Climate Change Legislation	UNDP, International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies	2014
Adaptive Governance as a Catalyst for Transforming the Relationship between Development and Disaster Risk through the Sendai Framework?	Martin Brown Munene, Asa Gerger Swartling, Frank Thomalla	2018
Analysis of Disaster Risk Management in Colombia	The World Bank	2012
Analysis on the Evolution of Disaster Management Policies and Legislations in Four countries of South America. Chile, Colombia, Peru and Venezuela	Jhon Rangel Álvarez	2016
Antigua and Barbuda Country Document for Disaster Risk Reduction 2016	Dorbrene O'Marde	2017
Aportes legislativos de América Latina y el Caribe en materia de cambio climático	PNUM, Parlamento Latinoamericano y Caribeño	2015
Avances y desafíos de la gestión del riesgo de desastres en la República Dominicana 2012	UNISDR	2012
Bahamas Report Progress towards Implementing the Hyogo Framework	Government of Bahamas	
Case Study: The Commission for Gender Equality, South Africa. Promotion and Protection of Gender Equality - Are Separate Structures Necessary?	Rashida Manjoo	2005
Climate science at the interface with law and policy making	Rosemary Lyster	2016
Country Document for Disaster Risk Reduction. Barbados	Danielle Evanson	2014
Cuba Risk Reduction Management Centre, Best Practices in Risk Reduction	UNDP	2010
Cuba. Case Study Best Practice in Risk Reduction	UNDP	2014
Cuba: A Model in Hurricane Risk Management	ISDR	2014
Disaster Governance and Vulnerability. The Case of Chile	Vicente Sandoval, Martin Voss	2016
Disaster Risk Management in Latin America and the Caribbean Region: GFDRR Country Notes	The World Bank	2010
Disaster Risk Reduction. Country Profile, Dominica	Office for Disaster Management (ODM)	2014
Do International Factors Influence the Passage of CC Legislation?	Samuel Fankhauser, Caterina Gennaioli, Murray Collins	2016
Effective Law and Regulation for Disaster Risk Reduction: A Multi-Country Report	International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, UNDP	2014
Enhancing Gender Visibility in Disaster Risk Management and Climate Change in the Caribbean. Country Assessment Report for Belize	International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, UNDP	2009

Environmental Justice and International Climate Change Legislation: A Cosmopolitan Perspective	Tom West	2012
Financiamiento para la reducción del riesgo de desastres: 10 cosas que debe saber	Charlene Watson, Alice Caravani, Tom Mitchell, Jan Kellett, Katie Peters	2015
Gender Mainstreaming — Hidden Leadership?	Margaret L. Page	2011
Gender Mainstreaming in Sudan Under Climate Change Stresses: Gaps and Ways forward	Omer Tyseer Elhadi	2017
General Recommendation No. 37 on Gender-related Dimensions of Disaster Risk Reduction in the Context of Climate Change	CEDAW	2018
Gestión del riesgo de desastres. ¿Qué hace el PNUD en gestión del riesgo de desastres en América Latina y el Caribe?	UNDP	2014
Global Trends in Climate Change Legislation and Litigation	Michal Nachmany, Sam Fankhauser, Joana Setzer, Alina Averchenkova	2017
Grenada Country Document on Disaster Risk Reduction	National Disaster Management Agency (NaDMA)	2014
Grenada National Progress Report on the Implementation of the Hyogo Framework for Action	National Disaster Management Agency	2013
Guatemala Country Program Update 2013	The World Bank	2013
Human Rights Law and Disaster Risk Reduction	Emanuele Sommario, Silvia Venier	2018
'I Don't Even Know What Gender Is': A Discussion of the Connections between Gender, Gender Mainstreaming and Feminist Theory	Marsya Zalewski	2010
Implementing Gender Equality and Mainstreaming in an Enlarged European Union: Some Thoughts on Prospects and Challenges for Central Eastern Europe	Samantha Velluti	2011
Indicators of Disaster Risk and Risk Management. Program for Latin America and the Caribbean. The Bahamas	Inter-American Development Bank	2011
Informe del grupo de trabajo intergubernamental de expertos de composición abierta sobre los indicadores y la terminología relacionados con la reducción del riesgo de desastre	Asamblea General, Naciones Unidas	2016
Jamaica Country Document on Disaster Risk Reduction	Disaster Risk Reduction Centre, University of the West Indies	2012
Background Report - Law and Regulation for the Reduction of Risk from Natural Disasters in Guatemala. A National Law Desk Survey	Carine Delvaux Marchese	2012
Legislación sobre cambio climático un desafío para El Salvador	Yvette Aguilar	2015
Localized Development Gaps in Global Governance. The Case of Disaster Risk Reduction in Oceania	Simon Hollis	2017
Mexico Country Case Study. How law and Regulation Support Disaster Risk Reduction?	UNDP	2014

National Disaster Risk Assessment. Governance System, Methodologies, and Use of Results	UNISDR	2017
Nicaragua Disaster Risk Management in Central America GFDRR	The World Bank	2010
Overcoming Barriers to Meeting the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction	Daniel Henstra, Jason Thistlethwaite	2017
Panama Tackles Disaster Risk	The World Bank	2012
Panamá, Informe Nacional del Progreso en la implementación del Marco de Acción de Hyogo 2011 2013	Sistema Nacional de Protección Civil (SINAPROC)	2012
Paraguay Informe Nacional Resumido Reducción de los desastres naturales	Ministerio del Interior	2014
Paraguay United Nations Development Program	UNDP	2011
Perú, Resolución Ministerial N° 8/2016 MINAM	Ministerio de Medio Ambiente	2016
Politics Not science, Driving Force Behind Climate Change Legislation	Sandy Whittle	2010
Presentation Disaster Risk Reduction National Coordinating Mechanisms in Peru	Luis Palomino Rodriguez	2008
Saint Lucia Country Document for Disaster Risk Reduction	National Emergency Management Organization (NEMO)	2014
Socio Environmental Vulnerability and Disaster Risk Reduction the Role of Espirito Santo State Brazil	Raquel Otoni de Araújo, Teresa C. da Silva Rosa	2014
Study on Integrating Disaster Risk Reduction in Indonesian Municipal Spatial Planning	Turniningtyas Ayu Rachmawati	2017
Suriname Disaster Risk Reduction Country Document	Maggie Schmeitz	2017
The Checklist on Law and Disaster Risk Reduction	International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, UNDP	2015
The Global Climate Legislation Study	Grantham Research Institute on Environment and Climate Change	2016
The Parliamentary Women's Delegation in France: Making Women's Voices Heard?	Manda Green	2016
The Role of International Environmental Law in Disaster Risk Reduction	Jacqueline Peel, David Fisher	2016
Utilización de técnicas de financiamiento del riesgo para gestionar las exposiciones económicas de amenazas naturales	Torben Juul Andersen	2007
Way Through the Impasse in U.S. Climate Change Legislation: A GHG Tax that Possesses Political and Administrative Feasibility and Conforms to International Law.	Sean Lowe	2011
Weathering the Storm: Lessons in Risk Reduction from Cuba.	Oxfam America	2014



710-150, rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1P 5A4 Canada  
Téléphone: + 1 (613) 594-5222 | Télécopieur: + 1 (613) 594-4766  
[www.parlamericas.org](http://www.parlamericas.org) | [info@parlamericas.org](mailto:info@parlamericas.org)

